

Décision

Générale

colonial

Décision n° 142 25 avril 1913

n° 142 25

Ministère

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication

25 avril 1915

Numéro JO

n° 198 du 30/04/1913

Date du numéro

30 avril 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial

Vu la décision de ce jour chargeant M. Deltel, secrétaire général, d'assurer l'intérim du Gouvernement à compter du 26 avril 1913, date du départ de M. le Gouverneur Pascal et jusqu'à l'arrivée du nouveau Gouverneur titulaire

Vu les nécessités du service ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}— M. Carreau, administrateur de 3^e classe des Colonies, remplira, cumulativement avec ses fonctions de chef du 1^{er} bureau, celle de Secrétaire général par intérim.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.